

## DÉCLARATION DU COMITÉ DIRECTEUR DE L'ICEM ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CEL

Le C.A. de la CEL et le Comité Directeur de l'ICEM ont pris connaissance d'une lettre d'Elise Freinet dans laquelle Elise fait part de sa décision de renoncer à sa fonction de présidente de l'ICEM dans les termes suivants :

*« Pendant la période qui a suivi le 8 octobre 1966, j'ai — par la force des choses — assuré une charge qui m'était confiée, non eu égard à ma personnalité, mais pour que demeure encore un nom qui était à lui seul un porte-drapeau et un signe de ralliement. Bien qu'une telle tâche me fût particulièrement cruelle, j'ai essayé de minimiser les impuissances venues de l'absence d'un guide exceptionnel par son efficacité intellectuelle et le rayonnement de sa personnalité. Il fallait une sorte d'appui moral pour que soit dominé ce désarroi de tant de bons travailleurs qui, efficaces hier encore, étaient rendus à l'évidence de leurs propres dimensions. Tout au long de cet intérim, dans tant de domaines que je croyais connaître pour en avoir évalué les données sous la direction de Freinet, tout au long de cette mise au pied du mur qu'exigent les faits, j'ai pris conscience des difficultés innombrables qui s'attachent à la fonction de présidence de l'ICEM. Il ne saurait s'agir d'un rôle honorifique.*

*Il s'agit d'une acceptation de réelles responsabilités et — il faut le dire — de réelle autorité. C'est dire que la fonction de responsabilité ne s'improvise pas, mais qu'elle se gagne au sein de la masse dans la force cohérente de la multitude dont elle vit les besoins et les désirs pour leur chercher une solution.*

*Cependant il va de soi qu'elle exige une personnalité qui, en dernier ressort, se porte garante de la bonne marche des événements. Mais étant donné la comple-*

*xité des charges à assumer au sein du mouvement et à l'extérieur du mouvement, il faudrait, à mon avis, que la présidence soit assurée par deux camarades éprouvés, prenant en dernier ressort les décisions soumises aux membres du Comité Directeur. Je proposerai, pour ma part : Deléam et Reuge. »*

Le C.A. et le Comité Directeur regrettent profondément la décision d'Elise Freinet mais en comprennent toutes les raisons. Ils lui expriment leur gratitude pour les lourds sacrifices consentis depuis la disparition de Freinet pour la survie du mouvement et rendent hommage à son action militante, à sa clairvoyance et à son inlassable dévouement. Ils demandent à Elise de continuer à promouvoir le rayonnement idéologique du mouvement et espèrent que, déchargée des obligations quotidiennes attachées à la fonction de présidente, elle pourra se consacrer plus entièrement à une œuvre personnelle d'analyse et de réflexion qu'elle est la seule à pouvoir poursuivre désormais.

Reprenant la suggestion d'Elise Freinet d'une Présidence doublée et sa proposition concernant Deléam et Reuge, le C.A. et le Comité Directeur approuvent unanimement ce choix ; les intéressés ont été sollicités : Deléam accepte la présidence.

Ayant compris l'impossibilité d'assurer convenablement cette tâche depuis sa résidence actuelle, il décide de venir s'installer à Cannes afin de pouvoir s'intégrer efficacement à l'équipe en activité.

En ce qui le concerne, Reuge estime que ses multiples responsabilités dans la région parisienne ne lui permettent pas d'accepter la co-présidence de l'ICEM. Cependant il est prêt à continuer à assurer à Paris les liaisons nécessaires à la bonne marche du mouvement.

Le C.A. et le Comité Directeur approuvent cette proposition.

L'équipe de Cannes, sous la responsabilité de Deléam, appliquera les décisions collégiales des conseils d'administration chargés de représenter le mouvement.